



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes et l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation intégrale des objectifs du Millénaire pour le développement

Communication présentée par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2010/1.



Communication

En ce quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales réaffirme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, notamment les sections D, G et H, dans lesquelles les gouvernements se sont engagés à éliminer la violence à l'égard des femmes; à accroître la représentation des femmes dans les fonctions de responsabilité et de décision; et à créer des mécanismes institutionnels de promotion de la femme.

La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales représente les intérêts des travailleuses de plus de 90 pays sur les cinq continents et jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social depuis 1946. En 2010, la Fédération, qui est connue dans le monde entier sous l'appellation BPW International, célébrera 80 années de défense de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par l'éducation et sur les plans politique et économique.

Les femmes et les fonctions de responsabilité et de décision

Comme la plus importante des organisations de femmes du XXI^e siècle, la Fédération s'emploie à renforcer les aptitudes professionnelles et commerciales des femmes à tous les niveaux, consciente que le XXI^e siècle doit voir s'instaurer un monde équitable où les femmes et les hommes se partagent les fonctions de décision. Les femmes sont de nos jours le moteur de l'économie mondiale. Elles représentent la majorité de la réserve de talents et dominent le marché de consommation, 70 % des achats dans la plupart des régions étant faits par les femmes. Au niveau mondial, environ 20 000 milliards de dollars de dépenses de consommation annuelles sont faites par les femmes, et ce chiffre pourrait atteindre les 28 000 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. Le revenu annuel des femmes se monte au total à 13 000 milliards de dollars et pourrait atteindre les 18 000 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. Globalement, les femmes représentent un marché porteur deux fois plus important que les marchés de la Chine et de l'Inde pris ensemble. Les pouvoirs publics et le secteur privé ne peuvent plus méconnaître les connaissances, l'expérience et les compétences des femmes.

Les femmes représentent 60 % des diplômés universitaires en Europe et en Amérique du Nord, plus de 50 % des diplômés universitaires en Asie et dans le Pacifique et 70 % des diplômés universitaires aux Émirats arabes unis. Toutefois, bien que dans beaucoup de pays développés les femmes constituent plus de la moitié des diplômés universitaires, elles continuent à avoir moins de possibilités d'emploi et à toucher des salaires moindres que les hommes, et ces disparités sont encore plus importantes dans la plupart des pays en développement¹.

Le fait de renforcer la représentation des femmes dans les fonctions de direction et de les associer à la prise de décisions a permis à beaucoup de pays de connaître une transformation économique et sociale, et on s'est aperçu qu'avec une

¹ He Chan Heng Chee, Ambassadrice du Singapour auprès des États-Unis. Discours d'ouverture prononcé à la quatorzième réunion du Réseau des femmes dirigeantes, tenue à Singapour le 4 août 2009.

représentation plus équitable des deux sexes dans les fonctions de direction, les entreprises enregistrent de meilleurs résultats d'exploitation². Les entreprises qui ont nommé plus de femmes aux postes de direction ont vu leur taux de rendement augmenter de 35 %; celles qui comptent plus de trois femmes dans le conseil d'administration ont enregistré une hausse de 80 % du taux de rendement. Un certain nombre de pays (dont des pays en crise) ont fixé des quotas ou adopté d'autres mesures volontaristes pour accroître la représentation des femmes dans les postes de décision et augmenter jusqu'à 30 % la proportion des femmes parlementaires; malgré ces avancées, les inégalités hommes-femmes dans les fonctions de direction demeurent toutefois flagrantes.

Nous demandons aux gouvernements de reconnaître l'existence de telles inégalités et d'améliorer rapidement la participation des femmes aux hautes fonctions. Nous demandons aux gouvernements de s'engager collectivement à coopérer avec le secteur privé pour renforcer la proportion de femmes aux postes de décision.

Mécanismes institutionnels de promotion de la femme : création d'une nouvelle entité des Nations Unies chargée de l'égalité des sexes

BPW International soutient et félicite l'Assemblée générale d'avoir adopté le 14 septembre 2009 la résolution historique sur la cohérence de l'action du système, qui permettra de créer une entité forte et homogène chargée de promouvoir les droits de la femme et l'égalité des sexes sous la direction d'un secrétaire général adjoint.

Depuis plus de 50 ans, BPW International s'emploie, en coopération avec un grand nombre de partenaires, à promouvoir les droits de la femme, à autonomiser les femmes et à renforcer leurs moyens d'action sur les plans social et économique, et à aider les pays à édifier une société sans violence, sans pauvreté et sans discrimination. Le système tel qu'il existe actuellement n'est pas suffisamment efficace pour améliorer réellement la vie des femmes. Il faut de toute urgence le perfectionner et le renforcer.

À l'approche du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+15) force est de constater que beaucoup de promesses n'ont pas été tenues. BPW International demande que des progrès réels soient faits dans la mise en place de la nouvelle entité chargée de promouvoir l'égalité des sexes avant la tenue de la réunion d'examen de la Commission de la condition de la femme à New York en mars 2010. Nous engageons les États Membres à élaborer sans plus tarder une proposition et à trouver un terrain d'entente sur les questions non résolues, comme celle relative aux modalités d'administration. Nous exhortons les pays donateurs à s'engager à faire des contributions importantes de façon que le montant visé de 1 milliard de dollars destiné à financer les activités de terrain de la nouvelle entité soit atteint et que les promesses faites par les gouvernements et l'ONU tendant à faire avancer concrètement la cause de la femme soient réalisées.

Les réunions régionales d'ONG tenues dans la perspective de Beijing+15 en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Europe et en Amérique du Nord ont toutes affirmé la nécessité de renforcer la cohérence de l'action du système et de mettre en place une entité forte pour la promotion de l'égalité des sexes. La réunion d'examen

² 20-first. Waking up to Womenomics, <http://www.20-first.com/>.

de la Commission de la condition de la femme en mars sera l'occasion de passer à l'étape suivante.

Participation des ONG à la mise en place de la nouvelle entité

BPW International possède une expérience de 80 années d'action de terrain, d'activités entreprises aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir les droits de la femme et d'améliorer les conditions de vie des femmes et de coopération avec d'autres ONG féminines. BPW International estime que pour fonctionner efficacement et durablement, la nouvelle entité doit mettre à profit l'expérience des ONG et prendre en compte leurs préoccupations.

Les organisations de la société civile ont toujours beaucoup contribué aux travaux de l'ONU touchant la promotion des droits de la femme. C'est pourquoi nous demandons instamment aux États Membres et au Secrétaire général d'associer systématiquement la société civile, en particulier les organisations féminines, à toutes les étapes du processus de création de la nouvelle entité, et ce aux niveaux local, national, régional et mondial, et notamment de lui faire une place au conseil d'administration de la nouvelle entité.

Nous soulignons que pour répondre aux attentes des femmes du monde entier, il importe que les représentants de la société civile se voient donner la possibilité de participer systématiquement et réellement à l'administration de la nouvelle entité, ainsi qu'aux activités engagées par cette dernière sur le terrain. La Campagne pour la réforme de l'architecture de l'égalité des sexes (GEAR), qui a reconnu la nécessité de tirer parti des compétences de terrain des ONG, a proposé que des organes consultatifs de la société civile soient créés aux niveaux mondial, régional et national et a demandé qu'un dispositif soit mis en place pour recueillir les propositions des ONG concernant l'administration de la nouvelle entité.

Secrétaire général adjoint

Nous demandons au Secrétaire général de retenir pour ce poste une personne digne de confiance qui possède l'envergure, les compétences et l'expérience voulues dans le domaine des droits de la femme et de l'égalité des sexes, qui a déjà travaillé dans ce domaine aux niveaux mondial et national et qui a acquis une solide expérience dans les domaines de l'administration et de la mobilisation de fonds. Nous demandons que le secrétaire général adjoint soit désigné avant les négociations intergouvernementales de mars 2010 et en fonction des critères de sélection définis à cet effet par la Campagne GEAR.

Nous demandons en outre au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et aux États Membres de conclure les négociations intergouvernementales avec célérité et efficacité de façon que la nouvelle entité chargée de l'égalité des sexes soit mise en place en 2010.

Violence à l'égard des femmes

Dans le Programme d'action de Beijing, la violence à l'égard des femmes était considérée comme un « obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix »³. Les ONG n'ont eu de cesse de demander à l'ONU de

³ Programme d'action de Beijing, objectif stratégique C.5.

déclarer que la violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme, ce qui a conduit les gouvernements à adopter des lois contre la violence familiale et à créer des commissions de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui, avec le Protocole facultatif s'y rapportant, autorise le Comité à se saisir des plaintes individuelles pour violations de droits, est l'une des principales conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et un instrument efficace pour l'application des dispositions du Programme d'action de Beijing contre la violence à l'égard des femmes. À ce jour, 186 pays l'ont ratifiée, 98 d'entre eux ayant également ratifié le Protocole facultatif. L'année 2010 marque le trentième anniversaire de la Convention et le dixième anniversaire du Protocole facultatif s'y rapportant.

Le trentième anniversaire de la Convention offre l'occasion de célébrer sa ratification quasi universelle ainsi que les progrès faits par les pays dans la mise en œuvre de la Convention et la promotion des droits des femmes et des filles. C'est grâce à l'existence de cette Convention et du Programme d'action de Beijing que plusieurs pays disposent à présent d'un plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes. Les pays adoptent des lois et des politiques pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes, notamment en améliorant leur accès à des emplois décents, au crédit et aux marchés. Mais il reste beaucoup à faire. Les initiatives prises par certains pays devraient constituer une aide pour d'autres qui ne disposent pas des connaissances, de la volonté et du cadre législatif voulus pour appliquer intégralement la Convention.

BPW International tient à souligner l'importance que revêt la Convention pour les femmes et les pays en ce trentième anniversaire et demande à tous les États Membres et observateurs de ratifier sans réserve la Convention et le Protocole facultatif s'y rapportant pour que puisse s'instaurer le monde sans violence contre les femmes envisagé dans le Programme d'action de Beijing.
